

undefined - mardi 7 février 2017

## CLASSES

SAVERNE

# Saverne Lutter contre les discriminations



L'intervention sur la discrimination par Tiphaine et Baptiste, les ambassadeurs du défenseur des droits pour l'égalité (debout à gauche), a captivé les élèves. PHOTO DNA

**DANS LE CADRE DE LEUR ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (EMC), LES ÉLÈVES DE TERMINALE STI ONT RENCONTRÉ DES JEUNES DU DISPOSITIF JADE (JEUNES AMBASSADEURS DES DROITS).**

La présentation et les discussions ont porté autour de la discrimination afin de la reconnaître telle qu'elle est définie par la loi. Les interventions des jeunes ambassadeurs du Défenseur des droits pour l'égalité sont proposées aux collégiens des classes de 3<sup>e</sup>, aux jeunes en contrat d'apprentissage et aux lycéens.

## Différencier racisme et discrimination

Ces interventions scindées en deux séquences d'une heure abordent les trois aspects de la discrimination : sa construction, sa définition juridique et les solutions à mettre en œuvre pour

lutter contre les discriminations dont peuvent être victimes les jeunes.

Dans le projet d'école avec leur professeur de philosophie, Claire Le Van, les élèves des terminales STI (sciences et technologie industrielle) ont rencontré deux ambassadeurs du défenseur des droits. Ces jeunes, chargés de cette présentation par le défenseur des droits Jacques Toubon, sont nommés par le président de la République et sont en service civique. Ils suivent donc un parcours particulier.

Les deux jeunes intervenants venus au lycée, Tiphaine et Baptiste, très à l'aise devant leurs camarades d'âge, ont transmis le programme Jade via une séance de projection. Des données qui ont permis aux élèves de différencier principalement le racisme, qui est une idéologie, et la discrimination, qui elle est l'action d'isoler ou de traiter inégalement. Les deux étant punis par la loi mais de façon différente.

Des échanges intéressés et fructueux ont agrémenté ces rencontres, ce qui a particulièrement réjoui la professeur Claire Le Van. « C'est très valorisant pour ces jeunes ambassadeurs de pouvoir s'investir ainsi pendant leur service civique et en plus le rapport de jeunes à jeunes apportent nul sans doute plus de conviction sur cette sensibilisation. » Une seconde intervention laissera place à un échange avec les élèves autour d'un thème choisi par eux. En complément de celui des parents, l'école joue ainsi un rôle fondamental en apprenant aux enfants quels sont leurs droits et comment ils sont protégés dans le cadre scolaire.

---

undefined - mardi 7 février 2017